

**Projet Inkermann
Sciences Po Lille**

**Appel à candidature 2023-11
Dispositif 1% artistique**

**Date limite de remise des candidatures :
Le 31 janvier 2024 à 12h00**

A) Présentation générale de l'opération

1. Présentation de Sciences Po Lille

Fondé en 1991, Sciences Po Lille (SPL) est une grande école publique sur concours qui accueille chaque année 2000 étudiants et étudiantes dont 250 internationaux. Sciences Po Lille est un Institut d'Etudes Politiques (IEP), à l'instar de Sciences Po Paris, et des IEP de Strasbourg, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Lyon, Toulouse, Aix-en-Provence, Saint-Germain-en-Laye. Sciences Po Lille dispense une offre de formation de haut niveau en études politiques afin de préparer aux carrières administratives nationales, européennes et internationales, à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'aux fonctions d'encadrement et de direction dans l'entreprise.

Le cursus principal s'échelonne sur 5 ans, dont une année d'études ou de stage à l'étranger. L'école propose aussi une offre de formation continue sur différents modules qui peuvent varier de quelques heures à une vingtaine de jours.

Précédemment située dans un bâtiment rue de Trévis, Sciences Po Lille a déménagé en janvier 2017 au 9 rue Angellier. La bibliothèque, autrefois située à l'intérieur des locaux de l'école, s'est redéployée au 1 place Georges Lyon.

Au-delà de leurs études variées (affaires publiques, politiques européennes, analyse des sociétés contemporaines, communication et médias, urbanisme, institutions culturelles, entrepreneuriat, action humanitaire, géopolitique, développement soutenable et écologique...) les étudiants et étudiantes de Sciences Po Lille s'investissent beaucoup dans la vie de l'école par le biais des associations sportives, politiques et culturelles. C'est un public engagé et sensible aux grandes questions de société de notre temps, dont l'écologie, la lutte contre les discriminations de toutes sortes, l'inclusivité, l'engagement politique, l'engagement social...

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque en 2019 a largement associé les étudiants et étudiantes à la définition des nouveaux espaces et nouveaux services. C'est un public habitué à cette culture participative.

2. Présentation de l'opération de réhabilitation lourde du 23, rue Inkermann à Lille

Sciences Po Lille a emménagé dans ses bâtiments actuels en Janvier 2017.



Au 9, rue Auguste Angellier, historiquement Faculté de Droit et de Lettres, se trouvent les salles de cours, une cafétéria, les bureaux du personnel administratif et enseignant.

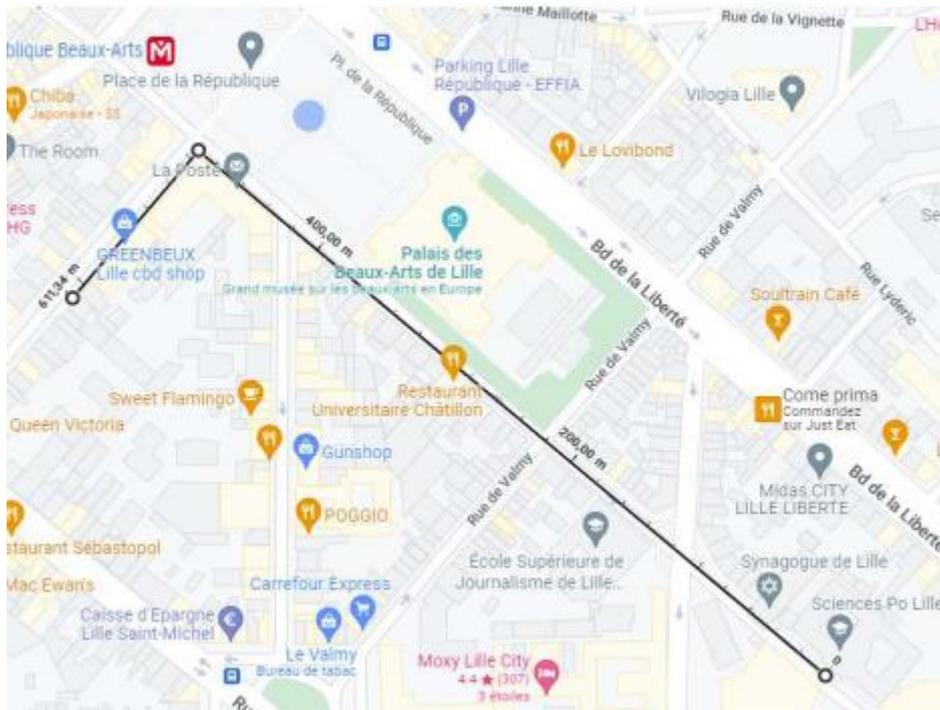


Au 1, Place Georges Lyon, le bâtiment a retrouvé sa fonction de bibliothèque universitaire. Il est aussi partagé avec la Maison des Associations.

Les deux bâtiments arrivent à saturation, notamment sur les places de travail, et les salles de 45-50 places. Par ailleurs certaines typologies d'espace manquent, notamment il n'existe aucune réelle salle modulaire disponible dans le bâtiment de la rue Angellier.

Sciences Po Lille a acheté le RDC du 23, rue Inkermann à Lille, ancienne surface commerciale. Le bien a l'avantage d'être un grand plateau, avec une partie des espaces ne présentant que peu ou pas d'éléments structurels intermédiaires et permettant une grande liberté d'aménagement. Il est actuellement classé comme surface commerciale au cadastre.

Le 23, rue d'Inkermann a une localisation presque idéale, à 600m seulement de notre site principal et à 150m du métro « République » permettant un accès rapide, aisé et piéton.



Sur environ 900m² de surface, le projet a pour but d'installer 2 salles modulaires, un plateau de flex-office, un espace doctorant, et une salle Prépa concours. (cf annexe 2 programme fonctionnel Inkermann)

La volonté de Sciences Po Lille de promouvoir une construction sobre et vertueuse a été traduite par le groupement de maîtrise d'œuvre A2F – OVERDRIVE en un projet faisant la part belle à la conservation des existants. Pour éviter de remettre en cause la structure des charpentes et les fondations, un principe de « boîte dans la boîte » a été retenu. (cf annexe 3 note architecturale A2F).

Sciences Po Lille à cette occasion est devenu signataire du Pacte Lille Bas Carbone, un cadre global, engageant, sur des thématiques multiples (énergie et eau, matériaux, nature biodiversité, adaptation au changement climatique, mobilité, bien-être), cf annexe 7 dossier Lille Bas Carbone.

La conservation du jardin et sa mise en valeur est un axe fort du projet, avec un soin particulier apporté à tenir compte de la biodiversité existante (cf annexe 6 diagnostic écologique).

La situation du bien crée une certaine « surprise » au visiteur. En effet, la façade ne présente qu'une surface assez minime avec peu de visibilité sur le grand espace en RDC qui se prolonge à l'arrière de l'immeuble sur rue.

Des enjeux d'intégration du bâtiment dans son cœur d'îlot, de manière respectueuse des riverains sont présents tout au long de l'opération et pour l'exploitation du futur bâtiment.

B) Règlement de l'appel à candidature

1. Principes généraux

Le commanditaire est l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (dont le nom courant est Sciences Po Lille)
9, rue Auguste Angellier, 59000 LILLE
Tél : 03 20 90 48 40

Dont le représentant légal est M. Pierre Mathiot, Directeur de Sciences Po Lille

Le budget total du dispositif 1% artistique, correspond à 1% du montant € HT validé à la phase APD, soit 14 000€.

Le comité artistique est composé de :

- Louis Vinchon, responsable patrimoine et logistique de Sciences Po Lille, président du comité, représentant du commanditaire
- Bertrand Feys, architecte du projet
- Coline Blanpain, directrice de la bibliothèque de Sciences Po Lille, représentante des usagers
- Eric Jarrot, conseiller arts visuels, représentant de la DRAC Lille
- Régis Cotentin, commissaire d'exposition, responsable en Art Contemporain
- Pascale Pronnier, responsable des programmations artistiques au Fresnoy
- Léonie Young, artiste plasticienne représentante du CAAP (Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices)

2. Phase de candidature

Dossier de candidature

Conformément aux règles du dispositif 1% artistique, sont éligibles tous les artistes, graphistes et designers engagés dans une démarche professionnelle, français ou étrangers, à la condition qu'ils respectent leurs obligations en matière fiscale et sociale dans leur pays d'origine ou de résidence et qu'ils n'aient pas d'interdiction de soumissionner à un marché public.

Les candidatures devront comprendre les éléments suivants

- Un dossier artistique
- Un curriculum vitae
- Une déclaration sur l'honneur de non-exclusion des marchés publics
- Une lettre d'intention faisant état des motivations (maximum 2 pages A4)
- Attestation de moins de 3 mois sur le respect des obligations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance en cours de validité

Le commanditaire se réserve le droit de refuser les candidatures incomplètes ou non-conformes.

Après réception et validation de la conformité des candidatures, le comité artistique se réunira et analysera chacune des candidatures pour les évaluer.

A l'issue de cette réunion, le comité artistique retiendra 3 candidatures pour la phase études.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Qualité des travaux présentés et engagement dans une démarche de création contemporaine qui semblent pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme (40%)
- Aptitude du candidat à présenter un projet au regard de ses références (30%)
- Motivation exprimée pour le projet, pertinence de la lettre d'intention (30%)

Modalité de transmission des candidatures

Les candidatures seront remises obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur. Par conséquent, la transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

Les candidats sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

Après la date et l'heure limite de remise de l'offre, les candidats n'auront pas la possibilité de retirer leur candidature ni d'en proposer une différente.

Les candidats déposent leur pli sur le profil de l'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr. Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure, ils sont invités à :

Utiliser les formats suivants compatibles PC : .pdf, .odt, .doc., .jpg, .rtf, .zip, .htm, .xls, .gif, .dwg,

Proscrire certains formats, comme les « .exe » et certains outils, notamment les « macros »

Les plis sont horodatés lors de leur réception par la plateforme de dématérialisation qui en accuse réception.

Seules les dates et heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Les plis, partis avant les date et heure limites, mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme.

Cependant, l'acheteur est tenu de les rejeter. Aussi, il est conseillé d'anticiper suffisamment l'envoi des plis

pour éviter que ceux-ci n'arrivent hors délai en raison du temps de téléchargement des documents sur la

plateforme qui aura été plus ou moins long en fonction de leur volume. La transmission des documents sur

un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée. La signature électronique des

documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les documents seront susceptibles d'être re-

matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que les pièces dématérialisées de la

consultation pourront alors donner lieu à la signature manuscrite des documents papier.

3. Phase d'étude

La notification du démarrage de la phase d'étude se fera par l'envoi d'un courrier aux 3 candidats retenus.

La date d'envoi du courrier signifiera le début du délai contractuel pour la phase étude.

Une visite obligatoire sera prévue avec l'ensemble des candidats, sur site au 23 rue Inkermann à Lille, avec notification de la date par le commanditaire au minimum 14 jours calendaires avant la date.

Les candidats peuvent être amenés à poser une question. Le commanditaire apporte sa réponse par écrit, en la communiquant à l'ensemble des candidats afin de respecter l'égalité de traitement et la transparence de la procédure.

Au plus tard, 90 jours calendaires après le début de la phase d'étude, les candidats retenus transmettront au commanditaire les éléments suivants :

UNE ÉTUDE ARTISTIQUE comprenant :

- une description de l'œuvre sous forme de dessin, maquette, simulation numérique,
- l'intégration de l'œuvre dans son environnement (dessin, simulation numérique...),
- une note expliquant les intentions de l'artiste et la philosophie générale du projet.

UNE ÉTUDE TECHNIQUE comprenant :

- un descriptif détaillé des matériaux utilisés et des dimensions envisagées,
- la méthode de fabrication et d'installation,
- une notice et un protocole de maintenance de l'œuvre détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires à son bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison,
- un calendrier prévisionnel détaillé de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre faisant apparaître les dates clés et respectant le délai global alloué,
- une note exposant le respect des contraintes spécifiques, environnementales ou sécuritaires définies par le commanditaire.

DES ÉLÉMENTS FINANCIERS indiquant :

- un budget prévisionnel détaillé de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation justifiant de l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévue
- la rémunération de l'artiste et la cession de droits d'auteur,
- les coûts d'entretien et de conservation prévisible (non compris dans le budget 1% artistique)

Après réception des études, le comité artistique invitera chacun des candidats à présenter son projet d'œuvre lors d'une audition individuelle de 30 minutes.

Une indemnité forfaitaire d'étude de 400€ est prévue pour les candidats non-retenus. En cas d'insuffisance manifeste d'un projet, le commanditaire se réserve le droit de supprimer l'indemnité ou d'en réduire le montant.

[La sélection du candidat retenu se fera sur les critères suivants :](#)

- Qualité du projet artistique et de la démarche projet au regard des orientations et enjeux définis par le programme (40%)
- Adéquation du projet au contexte fonctionnel et architectural (30%)
- Respect de faisabilité technique, de la pérennité de l'œuvre, la facilité d'entretien et de maintenance au regard de l'enveloppe budgétaire (30%)

4. Réalisation de l'œuvre

Le budget attribué à la réalisation, livraison, installation de l'œuvre et à la cession des droits d'auteur ou d'autrice est de 11 800€.

5. Calendrier prévisionnel

Comité de sélection des candidatures et sélection des candidats retenus – Février 2024

Date limite de remise des études – 90 jours calendaires après notification des candidats retenus

Comité de sélection de l'œuvre et notification de l'offre retenue – 21 jours calendaire après date limite de remise des études

Réalisation et installation de l'œuvre – 180 jours après notification de l'offre retenue

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidature, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr par le biais des « questions-réponses ». Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures, soit le vendredi 26 janvier 2024.

Toute question transmise par mail ou téléphone sera refusée.

C) Programme 1% artistique

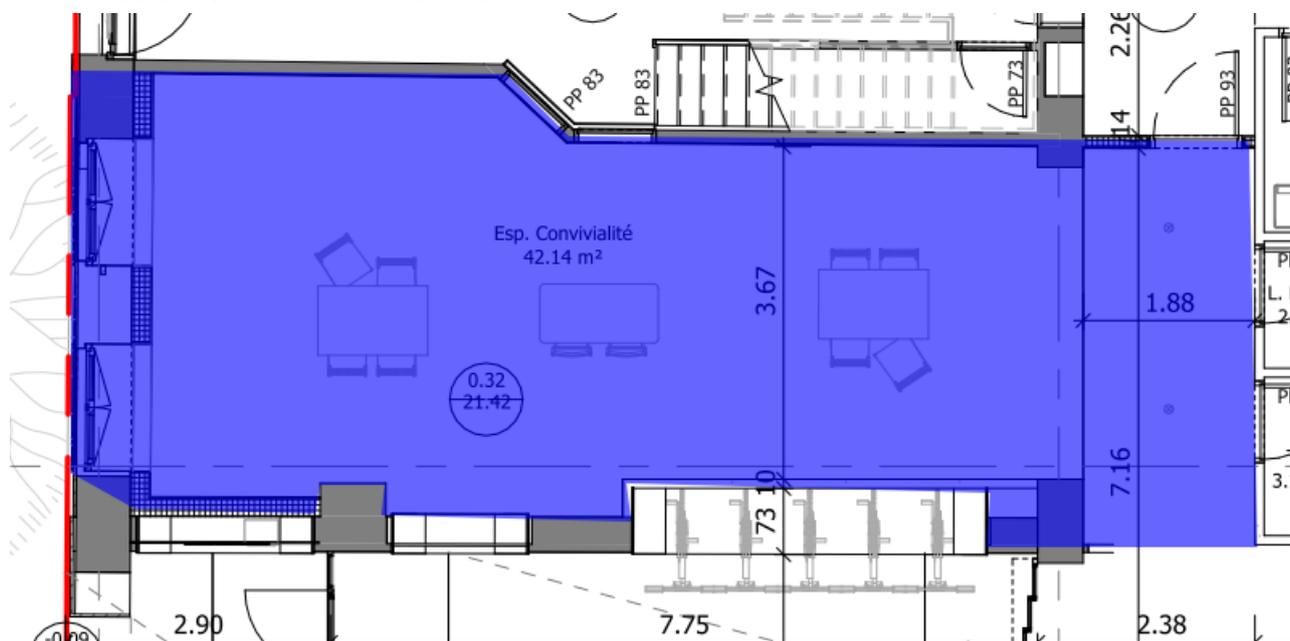
1. Implantation possible de l'œuvre

Une pré-sélection des emplacements disponibles pour installer l'œuvre a été actée par le comité artistique. Des vues 3D fournies par l'architecte sont disponibles en annexe 5 pour permettre aux candidats de se représenter de manière plus expressive les espaces.

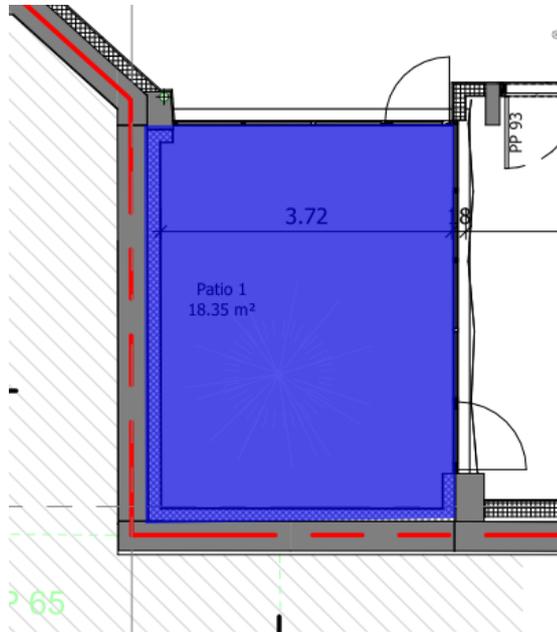
Les localisations sont les suivantes :



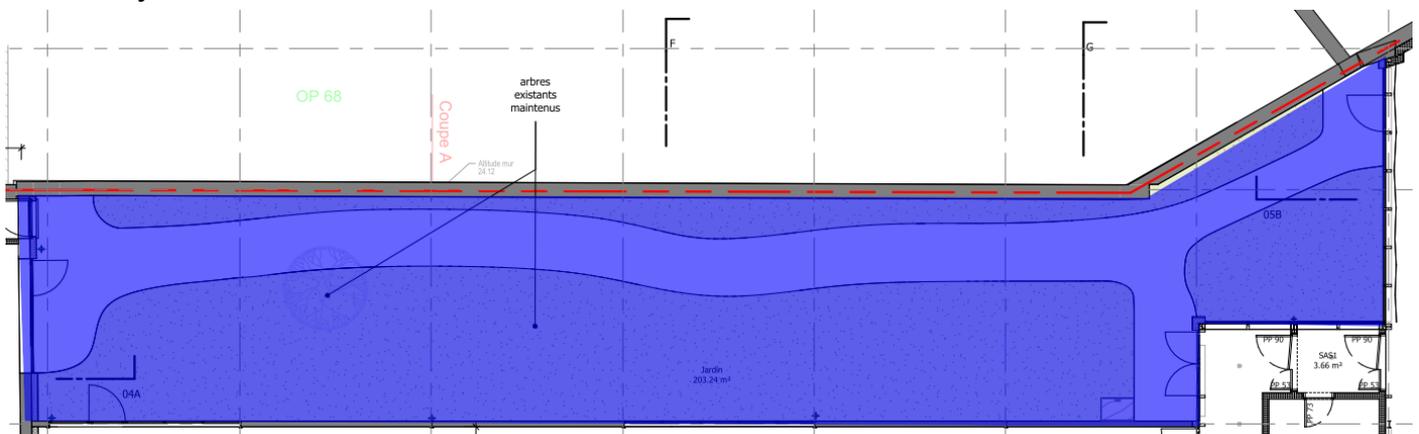
- **L'espace convivialité**, destiné à servir de local de pause, de déjeuner, de temps informel, proche de l'entrée et donnant sur la rue Inkermann.



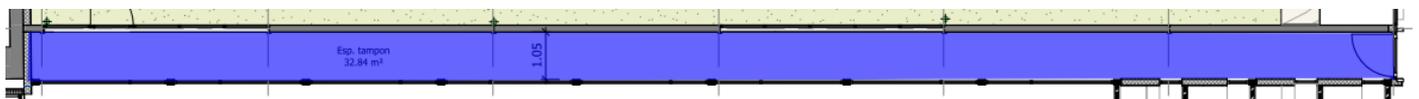
- **Le patio n°1**, espace extérieur situé entre le hall d'accueil et l'espace doctorants



- **Le jardin**



- **L'espace tampon**, un couloir technique entre la façade existante conservée, et le nouveau volume créé la « boîte dans la boîte ».



2. Programme artistique

Conformément au décret n°2022-677, et par une volonté de Sciences Po Lille de laisser ouverte la créativité des candidats, sont autorisées les œuvres de type varié.

Néanmoins dans un souci de cohérence avec l'objectif de sobriété du projet bâtiminaire, il est imposé que l'œuvre ne consomme ni énergie, ni eau, sauf principe d'autoproduction et/ou autoconsommation.

Les thématiques qui animent Sciences Po Lille, à travers son activité d'enseignement mais aussi à travers ce projet bâtiminaire sont les suivantes :

- L'engagement étudiant et/ou le militantisme
- La jeunesse et les études
- La transition énergétique, la sobriété carbone
- Le réemploi, l'économie circulaire
- La modularité, la flexibilité de cet espace
- Le respect de la biodiversité, la conservation de la biodiversité existante dans le jardin

Les projets seront analysés et évalués à travers le lien qu'ils proposent avec ces thématiques, ces valeurs, et l'interprétation proposée par les candidats.

3. Programme technique

Le budget attribué à la réalisation, livraison, installation de l'œuvre et cession des droits d'auteur ou d'autrice est de 11 800€.

Le classement incendie prévisible du bâtiment est un ERP de 5ème catégorie de type R.

Par conséquent l'œuvre proposée devra s'inscrire dans ce cadre réglementaire strict et être en conformité avec nos obligations, notamment :

- Réaction au feu des matériaux
- Garantie de la libre circulation des personnes dans le sens d'évacuation

De manière générale la mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels.

L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un espace public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail, le règlement sanitaire départemental...

L'œuvre se doit d'être pérenne, durable et solide. Les modalités de conservation et d'entretien devront être simples et précises.

Elle ne devra générer aucune nuisance auprès des riverains, notamment acoustique.

D) Liste des annexes

Annexe 1 : Note de présentation du projet

Annexe 2 : Programme fonctionnel Inkermann

Annexe 3 : Note architecturale A2F

Annexe 4 : Dossiers plans PRO DCE

Annexe 5 : Dossiers vues de la maquette 3D PRO DCE

Annexe 6 : Diagnostic écologue

Annexe 7 : Dossier Lille Bas Carbone

Annexe 8 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Fait à Lille,

Le

Le Directeur de Sciences Po Lille

Pierre Mathiot